

N°DEL134-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **SIX** du mois de **NOVEMBRE** à **18h30**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 OCTOBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme LACOSTE Aline – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme SERRE Anne
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
Mme LOUME-SEIXO Viviane
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
M. LE BAIL Gérard
M. DUVIGNAU André
Mme GIRODET Christine
M. BEDAT Henri

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
M. DROUIN André
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère
M. BERTHOUX Christian
Mme CANDAU Francette
M. POMAREZ Serge

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme SERRE Anne – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. DUCHESNE Philippe – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – M. DUVIGNAU André – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. MAUCLAIR Stéphane

OBJET : FINANCES - DÉCISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, BUDGET ANNEXE DE L'HÔTEL D'ENTREPRISES ET BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA GARE

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°27-2019 en date du 27 mars 2019 portant vote des budgets primitifs de l'ensemble des budgets,

Vu la délibération n°58-2019 en date du 19 juin 2019 portant vote des décisions modificatives budgétaires du budget principal et du budget annexe de la Pépinières d'entreprises,

Pour le budget principal, il s'agit de la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2019 : la DM n°2/2019 du Budget Principal s'équilibre en section d'investissement à 36 008.16€ et en section de fonctionnement à 241 051€.

Pour le budget annexe Pépinières d'entreprises, il s'agit de la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2019 : la DM n°2/2019 du Budget de la Pépinière d'entreprises s'équilibre en section d'investissement à 0€ et en section de fonctionnement à 2 830€.

Pour le budget annexe de l'Hôtel d'entreprises, il s'agit de la première Décision Modificative de l'exercice 2019 : la DM n°1/2019 du Budget de l'Hôtel d'entreprises s'équilibre en section d'investissement à 0€ et en section de fonctionnement à 3 000€.

Pour le budget annexe de la ZAC de la gare, il s'agit de la première Décision Modificative de l'exercice 2019 : la DM n°1/2019 du Budget de la ZAC de la gare s'équilibre en section d'investissement à 0€ et en section de fonctionnement à 5 110€.

Le détail est présenté dans le tableau annexé à la présente note.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

Article 1 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 2/2019 du budget principal, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 2 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 2/2019 du budget annexe de la Pépinière d'entreprises, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 3 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1/2019 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Article 4 : APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1/2019 du budget annexe de la ZAC de la Gare telle que présentée dans le tableau ci-annexé

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 6 novembre 2019
LA PRESIDENTE,**

Elisabeth BONJEAN.